

## Horaires du centre périscolaire

Les **matins** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de **7 h 00 à 8 h 30**,  
Pendant **l'interclasse de midi** de **11h30 à 13h30**  
Le **soir après la classe** de **16 h 30 à 18 h 30**  
Le **mercredi** de **7h00 à 18h30**. Une plaquette sera distribuée ultérieurement avec les tarifs.  
**L'équipe d'animation assure tout au long de l'année la prise en charge des enfants scolarisés.**

## Modalités : fréquentation/inscription

**Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant :**

- A l'année à l'aide de la fiche d'inscription
- Au mois, à la semaine (avant le mardi, pour la semaine qui suit)

**Les ajouts et suppressions** de repas et d'heure d'accueil se font impérativement de la manière suivante :

- Les mardis matins pour les présences des jeudis et vendredis
- Les jeudis matins pour la présence des lundis et mardis et mercredis Soit deux jours à l'avance.

## Modalités de paiement

Le paiement s'effectue auprès du Responsable (**par chèque** à l'ordre des Francas du Doubs, **en espèces à remettre au responsable en main propre**, par **titres CESU**, **par virement bancaire**) dès réception de la facture chaque fin de mois. Le nombre de repas ou d'heures facturés correspond au calendrier fixé ensemble avec les familles.

**Seules seront décomptées** les absences d'une semaine au moins :

- Pour maladie (à justifier en transmettant un certificat médical au Responsable du centre), **le 1er jour reste dû.**
- Pour les séjours ou sorties organisées par l'école

**Vous recevrez une facture en fin de mois, à terme échu.**

**Aucune autre absence de 1, 2 ou 3 repas ne sera ristournée, les problèmes exceptionnels qui se présenteront feront l'objet d'une étude au cas par cas.**

## Traitement médical

Les enfants ayant un traitement médical permanent ou temporaire ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls leurs médicaments.

Merci de fournir, dans tous les cas, l'ordonnance du médecin ainsi qu'une autorisation écrite de votre part.. Les médicaments seront administrés par une animatrice à votre enfant.

## Repas adaptés

Pour les enfants présentant un régime particulier, des repas spécifiques peuvent être commandés.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour trouver la meilleure solution.

## Tarifs 2019/2020

(les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial. Pour les familles inscrites à la CAF du Jura, SNCF, MSA... fournir une notification de QF au 01/01/2019). Attestation obligatoire.

**Pour les allocataires du Jura, il n'y a pas de déduction ATL sur le temps périscolaire.**

Quotient familial	Accueil du matin 7h00-7h30	Accueil du matin/soir (tarif de l'heure)	Restauration (11h30-13h30)	Accueil du matin 7h00-7h30 Extérieur	Accueil du matin/soir Extérieur (tarif de l'heure)	Restauration Extérieur
1 à 800	0.67€	1.35€	4.30€	0.92€	1.85€	5.80€
801 à 1000	0.92€	1.85€	5.30€	1.18€	2.35€	6.80€
1001 à 1350	0.95€	1.90€	5.45€	1.20€	2.40€	6.95€
Supérieur à 1350	0.97€	1.95€	5.60€	1.22€	2.45€	7.10€